

Motion votée par le conseil de laboratoire de l'Institut Denis Poisson :

Nous, personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'Université de Tours, exprimons notre plus vive inquiétude concernant l'annonce d'une campagne d'emplois quasi-blanche qui fragilisera encore davantage l'encadrement pédagogique et la recherche à l'université.

La situation budgétaire de l'université de Tours¹ est le miroir de la situation nationale² : les problèmes budgétaires affichés³ ne résultent pas d'une mauvaise gestion mais s'expliquent entièrement par le fait que les dotations de l'État n'augmentent pas en proportion des dépenses supplémentaires que l'État lui-même impose aux universités. Cela est d'autant plus manifeste à Tours : notre université est structurellement sous-dotée par rapport à la moyenne nationale⁴ et les conséquences de cette politique se font donc plus immédiatement sentir.

Nous refusons que cette situation conduise durablement à faire de l'emploi permanent, des conditions de travail des personnels et des conditions d'études des étudiants les variables d'ajustement du sous-financement. Nous tenons en particulier à souligner que la transformation des postes d'enseignants-chercheurs en postes contractuels à durée déterminée dégrade la qualité de l'enseignement fourni : moins d'enseignant-es et d'enseignant-es-chercheur-es permanent-es implique que les tâches d'accompagnement (responsabilités de cours ou d'année, suivis de stages, etc.) reposent sur un plus petit nombre et donc une dégradation, voire une suppression, de cet accompagnement. À terme, il est également à craindre que des formations soient menacées et doivent disparaître. Cette situation affecte la santé au travail de la communauté universitaire, réduit l'offre de formation et nuit à l'attractivité de notre établissement. Par ailleurs, nous rappelons que les personnels BIATSS constituent un maillon essentiel du fonctionnement de l'Université et à l'accomplissement de ses missions de service public. Ils assurent au quotidien des missions administratives, techniques, logistiques, informatiques, financières, de gestion, d'accompagnement des étudiants et de soutien aux activités d'enseignement et de recherche. Nous tenons donc à souligner, par avance, que la réduction, ou la précarisation, des emplois BIATSS entraînerait une augmentation de la charge de travail, une perte de compétences et d'expertise, ainsi qu'une dégradation des conditions de travail et de la qualité du service rendu à l'ensemble de la communauté universitaire.

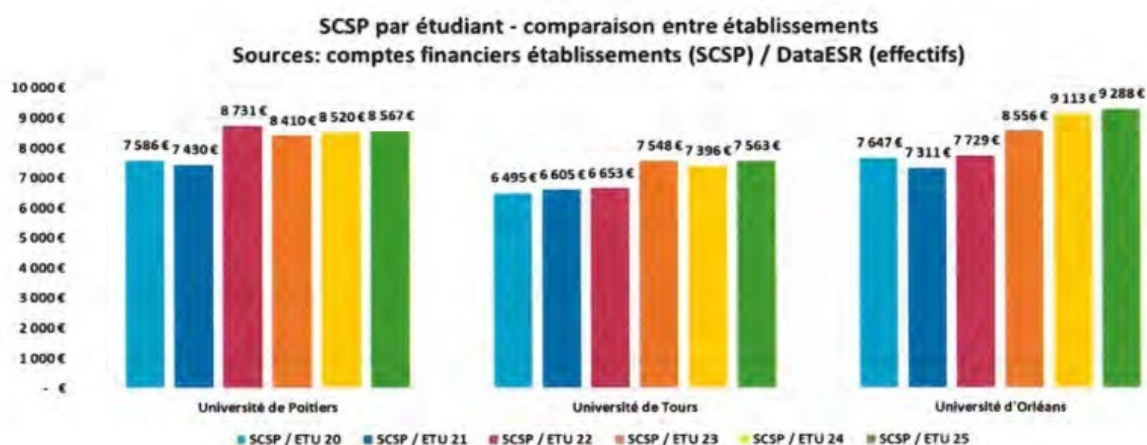
Dans un même ordre d'idée, nous dénonçons l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants extra-communautaires, qui porte en elle-même la menace d'une hausse généralisée des frais d'inscription⁵. Cette mesure empêchera un très grand nombre de jeunes d'accéder aux études supérieures en France, ou les obligera à travailler toujours plus durement en dehors des heures d'enseignement. Comme cela s'est fait dans d'autres universités (Rennes, Paris-8...), l'Université de Tours doit refuser solennellement d'appliquer le décret du 19 mai 2026 relatif à l'augmentation des frais de scolarité des étudiants extra-communautaires.

Nous appelons l'Université de Tours à :

- porter auprès de l'État une demande de rattrapage pérenne de sa dotation et de compensation intégrale des mesures nationales imposées aux établissements ainsi qu'à un réengagement financier durable assurant un soutien à la hauteur des missions de l'Université, ceci de manière à rendre sans objet le gel actuel de la campagne d'emploi ;
- garantir le maintien et le développement d'emplois pérennes, notamment BIATSS, nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'accomplissement des missions de l'Université, et mettre fin au recours systématique aux emplois contractuels pour pallier le manque de postes permanents ;
- s'opposer aux droits d'inscription différenciés des étudiantes et étudiants hors Europe et à tout projet de hausse des frais d'inscription qui mettraient à mal l'égal accès à l'enseignement supérieur et la mixité sociale à l'Université ;
- favoriser le dialogue avec les étudiantes et étudiants qui expriment leurs inquiétudes et leurs revendications quant à leurs conditions d'études, actuelles et futures.

Nous réaffirmons notre attachement au principe de liberté académique et aux missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche ouvert à toutes et à tous.

1. Telle qu'elle peut être analysée dans la lettre d'orientation budgétaire 2027, datée du 18/05/2026. C'est actuellement l'un des seuls documents disponibles puisque la présidence n'a pas, en date du 2 octobre 2026, donné de nouveaux détails sur l'urgence qui l'a poussée à annoncer, à travers les conseils d'UFR exceptionnels de ces dernières semaines, le gel de la campagne d'emploi. On lit, p.2 de la lettre d'orientation budgétaire, « La progression de la part des dépenses non compensées ou partiellement compensées par l'Etat, alors qu'elles ne sont pas le fruit d'une décision des établissements, est en cumul de plus en plus importante. Cela concerne, depuis 2023, une partie de la masse salariale telle que les mesures dites ``Guérini'', le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et 25% de la hausse du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) Pension sur 2026. En outre le surcoût énergétique sur 2022 et 2023 a fortement impacté le poids budgétaire sans qu'il y ait une compensation intégrale. Afin de veiller à maintenir une santé financière acceptable, les universités sont donc amenées à renforcer leur pilotage, principalement celui de la masse salariale, premier poste de dépense budgétaire, dont la sensibilité des évolutions a une incidence certaine sur les indicateurs financiers ». p.12 on lit également « Nous allons devoir faire collectivement des efforts importants pour réduire notre masse salariale ou au moins en limiter sa progression ».
2. On peut notamment lire dans le rapport du Senat du 22/10/25 : « Le recul de la couverture par le budget de l'État de la dépense salariale des établissements marque le passage à une situation de sous-financement chronique de leur dépense socle, considéré comme « *choquant* » par Laurent Batsch et plusieurs universités. France Universités observe ainsi, entre 2020 et 2024, une progression moyenne de la masse salariale des universités de +3,8 %, tandis que la SCSP a progressé au rythme plus modéré de 2 % par an. » <https://www.senat.fr/rap/r25-058/r25-05833.html>
3. Notamment le ratio Dizambourg de 83,8 %, dépassant le seuil de soutenabilité fixé à 83%.
4. A ce sujet, la lettre d'orientation budgétaire du 18/05/2026 fournit les données suivantes :



Le montant de la SCSP est de 7 563 € par étudiant (hors CPGE) contre 7 151 € en 2024. En mars 2026, l'AEF a publié des données démontrant qu'en 2024 l'université de Tours percevait 1 224 € par étudiant de moins que la moyenne nationale (ramené au nombre d'étudiants cela représente une somme manquante dans notre budget d'environ 30 millions d'euros). L'écart par rapport à la moyenne nationale s'accroît puisqu'il était de 1 100 € l'année dernière. Enfin, selon l'étude de l'AEF précitée, Tours est classée 32ème sur 34 universités pluridisciplinaires avec santé.

5. Voir https://www.lemonde.fr/campus/article/2026/06/24/les-conclusions-explosives-des-assises-du-financement-des-universites-frais-d-inscription-multiplies-par-cinq-ouverture-a-la-reduction-du-nombre-d-etudiants_6713185_4401467.html